II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 4 décembre 1990

portant nomination du président de la Commission des Communautés européennes

(90/635/Euratom, CECA, CEE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 14,

vu la décision des représentants des gouvernements des États membres des Communautés européennes, du 8 décembre 1988, portant nomination des membres de la Commission des Communautés européennes (1),

après consultation de la Commission,

DÉCIDENT :

Article unique

M. Jacques Delors est nommé président de la Commission des Communautés européennes pour la période du 6 janvier 1991 au 5 janvier 1993 inclus.

Fait à Bruxelles, le 4 décembre 1990.

Le président
G. DE MICHELIS

(1) JO n° L 351 du 21. 12. 1988, p. 38.